



**COMMUNE DU LAVANDOU
NOTE SYNTHETIQUE
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au compte Administratif et au Budget Primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement.

Préambule : le compte financier unique

Par délibération n°2021-098 en date du 30 septembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et l'Etat relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique au titre de l'exercice budgétaire 2022, pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du port.

Expérimenté en 2023, le compte financier unique (CFU) a vocation à devenir, à partir de janvier 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs : simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes.

Ce document remplace le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable. Il permet de présenter une information financière plus lisible avec notamment :

- ✓ La suppression des doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ;
 - ✓ Le rapprochement des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales.
- La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le service étant assujéti à la TVA, les montant sont exprimés en HT.

A. *Section de fonctionnement*

➤ Dépenses :

Le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024 est de **179 889 €** en section de fonctionnement. Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025, cet excédent sera affecté en section d'investissement au compte 1068 (autres réserves) lors de la Décision Budgétaire Modificative n°1.

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les principales dépenses de ce chapitre concernent le marché conclu avec le groupement Cabinet Merlin (mandataire) / Euryece / Itinéraires Avocats / Actipublic pour le contrôle de la délégation de service public et le suivi des travaux concessifs.

Ce marché est conclu pour un montant annuel de :

Lot 1 : volet alimentation en eau potable : 85 000 €

Lot 2 : volet assainissement : 50 000 €

Le montant des travaux concessifs prévus dans le nouveau contrat de délégation de service public (prise d'effet au 1^{er} février 2024) s'élève à **3 928 576 €** sur 9 ans et 11 mois, pour le seul service public d'eau potable.

Compte 622 (Rémunérations d'intermédiaires et honoraires) :

Réalisé 2023 : 10 725 €

Réalisé 2024 : 41 751 €

Le concessionnaire verse une redevance annuelle destinée à financer le contrôle des 3 services concédés dans le cadre du contrat de DSP. Le montant annuel est de 15 000 € (actualisable).

2. Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042)

Il s'agit des dotations aux amortissements : l'amortissement est la constatation comptable et annuelle de la perte de valeur des actifs de la commune subie du fait de l'usure, du temps ou de l'obsolescence.

Réalisé 2023 : 157 465 €

Réalisé 2024 : 169 419 €

3. Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Les charges diverses de gestion courante (compte 6588) concernent le remboursement des frais de fonctionnement à la commune.

Réalisé 2023 : 22 057 €

Réalisé 2024 : 22 165 €

4. Charges financières (chapitre 66)

Le compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance) est stable entre les exercices 2023 et 2024 :

Réalisé 2023 : 43 870 €

Réalisé 2024 : 43 973 €

➤ Recettes :

1. Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042)

Il s'agit des recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat. Le montant réalisé en 2024 est identique à celui de 2023 (26 600 €).

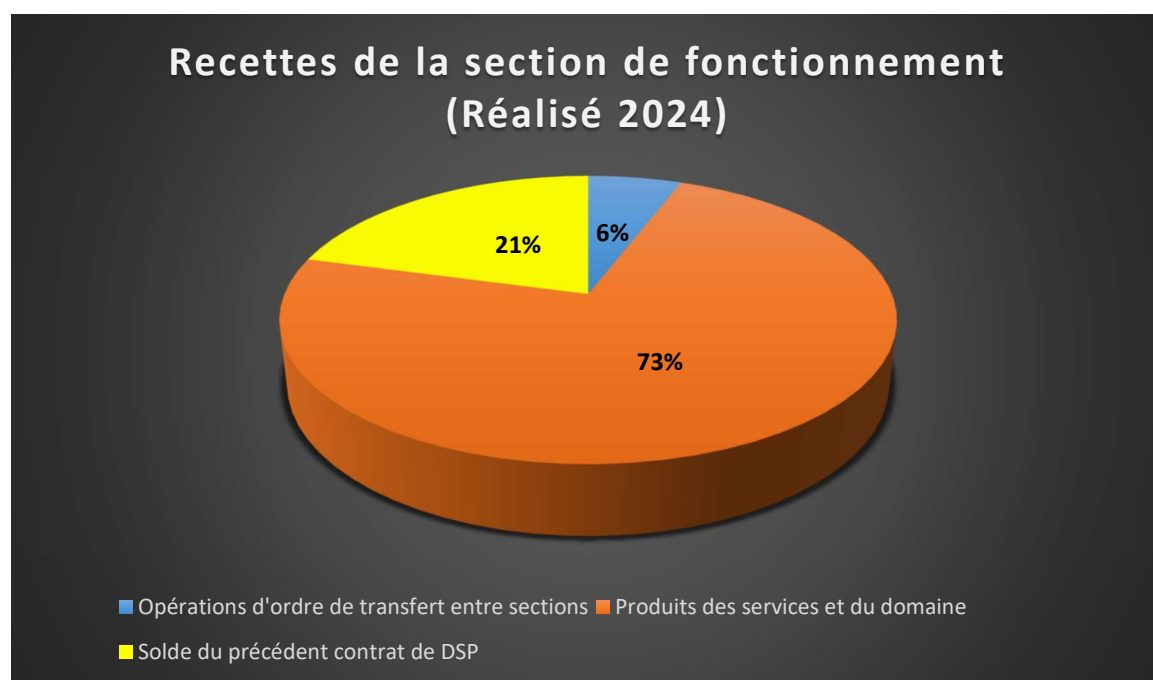
2. Produits des services, du domaine et ventes diverses (Chapitre 70)

Les recettes encaissées sur ce chapitre sont relatives à la **surtaxe**. Le contrat d'affermage pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable prévoit l'existence d'une surtaxe perçue par le fermier auprès des usagers et reversée à la collectivité. Les recettes ont été revues à la hausse en 2022 en raison de l'augmentation de cette surtaxe décidée par délibération du conseil municipal en date du 16 juin 2021.

Réalisé 2023 : 298 209 €

Réalisé 2024 : 335 440 €

Le montant de cette surtaxe était de 0.22 € / m³. Il restait inchangé depuis 2014. Son augmentation à 0.30 € / m³ a permis de financer deux emprunts souscrits sur les exercices budgétaires 2022 et 2024. Ces derniers ont permis de financer la réalisation d'une partie des travaux relatifs à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).



B. Section d'investissement

Le solde d'exécution de la section d'investissement est un excédent de **217 102 €**. Il abondera le compte R001 lors de la Décision Budgétaire Modificative n°1. La différence entre les restes à réaliser est de -234 946 €. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024 est donc un déficit de 17 843 €.

➤ Dépenses :

1. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

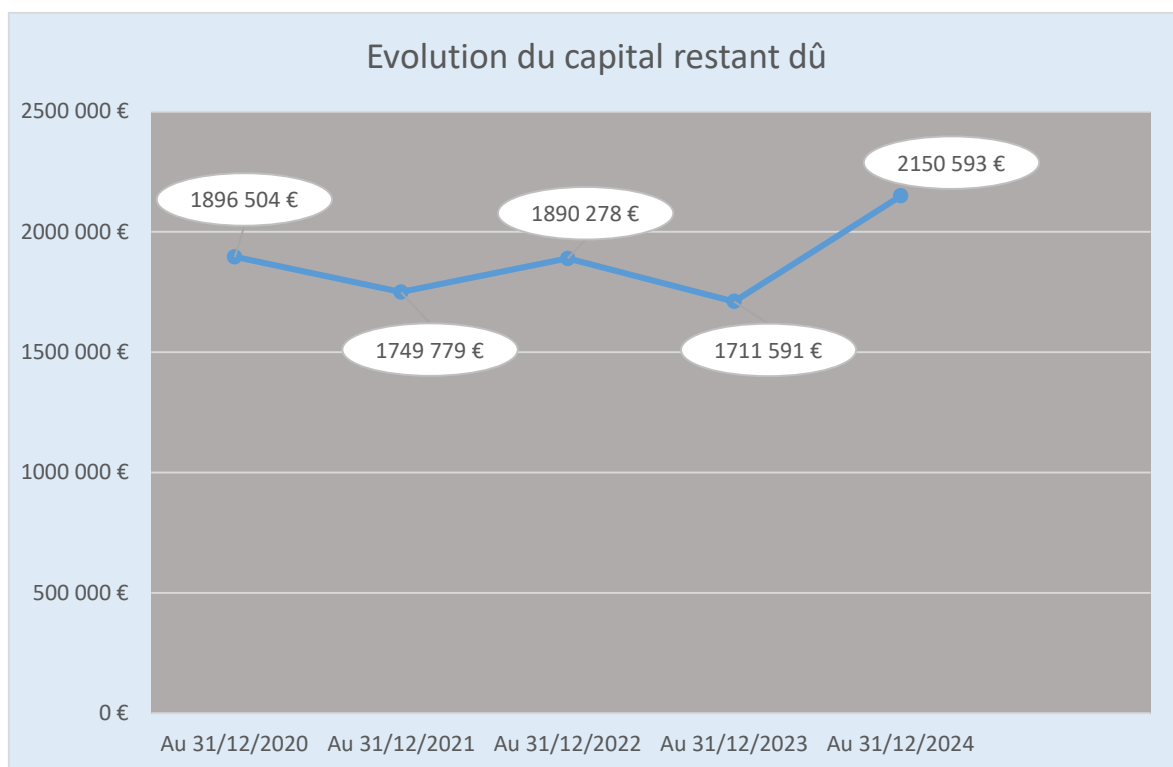
Le remboursement de la dette en capital est imputé sur ce chapitre. Il était inférieur en 2024 à celui de l'exercice 2023 :

Réalisé 2022 : 159 500 €

Réalisé 2023 : 178 686 €

Réalisé 2024 : 160 997 €

Le capital restant dû au 31/12/2024 était de **2 150 593 €**, compte tenu de l'emprunt d'un montant de 600 000 € souscrit au cours de l'exercice budgétaire 2024.



2. Opérations d'équipement

Au titre de l'exercice budgétaire 2024, les principaux investissements réalisés ont concerné la DECI (phases 2 et 3).

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) :

Réalisé 2023 : 13 039 €

Réalisé 2024 : 48 075 €.

Ce montant correspond à des travaux relatifs à la source de la place du marché et à son groupe de suppression notamment.

Chapitre 23 (immobilisations en cours) :

Réalisé 2023 : 485 669 €

Réalisé 2024 : 388 403 €

Restes à réaliser : 234 946 €.

Les restes à réaliser concernent les Points d'Eau Incendie suivants :

- ✓ Corniche des îles d'or (Aiguebelle)
- ✓ Impasse de la Cousteline (Aiguebelle)
- ✓ Corniche du Val Fleuri (Aiguebelle)
- ✓ Corniche des roches roses (Aiguebelle)

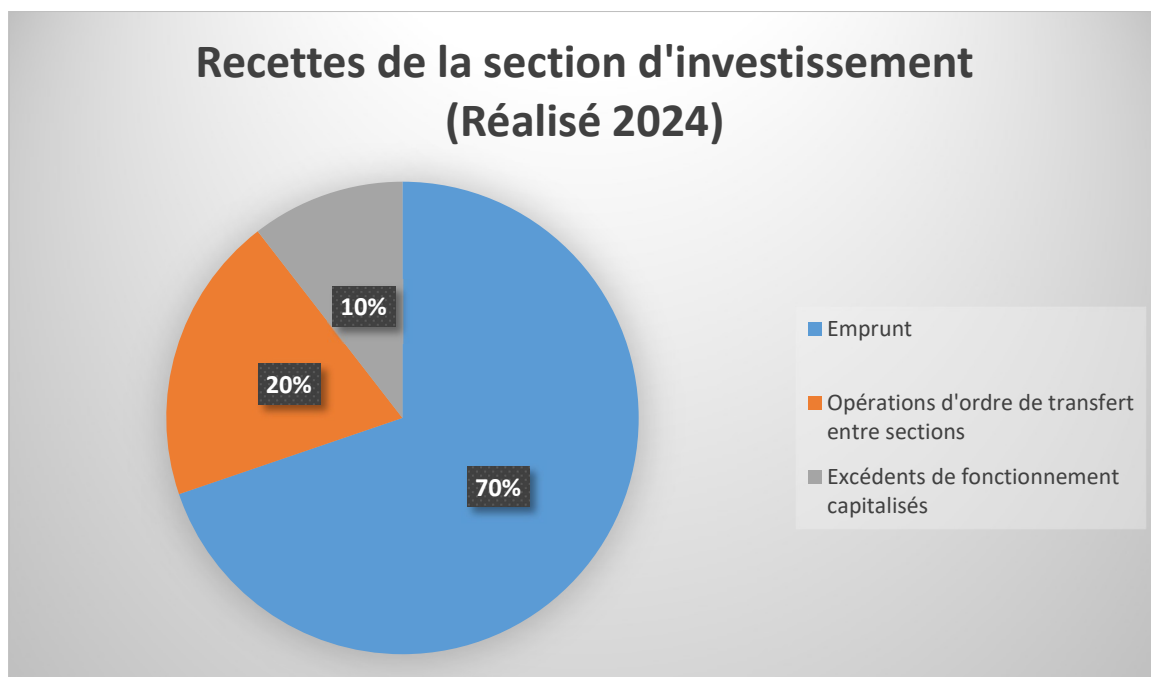
➤ Recettes :

Les recettes réalisées en 2024 sont les suivantes :

Dotations aux amortissements : 169 419 €

Excédents de fonctionnement capitalisés : 90 366 €

Emprunt : 600 000 €



Un emprunt de 600 000 € a été souscrit au cours de l'exercice budgétaire 2024 auprès de la Banque Postale :

-Durée : 20 ans

-Taux fixe : 3,83%

-Amortissement : constant

-Première échéance : 1^{er} juin 2025

Structure de la dette :

La dette du budget annexe de l'Eau est composée de 10 contrats de prêt en cours au 31 décembre 2024 :

- Taux fixe.
- Le taux le plus élevé est de 4,35% pour un prêt contracté sur 25 ans en 2004.
- Le taux le plus faible est de 0,83% pour un prêt contracté sur 20 ans en 2021.
- 2 prêts ont une durée initiale de 25 ans, 5 ont une durée initiale de 20 ans et 3 ont une durée initiale de 15 ans.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le service étant assujéti à la TVA, les montant sont exprimés en HT.

A. *Section de fonctionnement*

➤ Dépenses :

Le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2024 est de **26 291 €** en section de fonctionnement. Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025, cet excédent sera affecté en section d'investissement au compte 1068 (autres réserves) lors de la Décision Budgétaire Modificative n°1.

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les principales dépenses de ce chapitre concernent le marché conclu avec le groupement Cabinet Merlin (mandataire) / Euryece / Itinéraires Avocats / Actipublic pour le contrôle de la délégation de service public et le suivi des travaux concessifs.

Ce marché est conclu pour un montant annuel de :

Lot 1 : volet alimentation en eau potable : 85 000 €

Lot 2 : volet assainissement : 50 000 €

Le montant des travaux concessifs prévus dans le nouveau contrat de délégation de service public (prise d'effet au 1^{er} février 2024) s'élève à **120 492 €** sur 9 ans et 11 mois, pour le seul service public d'assainissement.

Compte 622 (Rémunérations d'intermédiaires et honoraires) :

Réalisé 2023 : 10 725 €

Réalisé 2024 : 35 211 €

Etant précisé que chaque année le concessionnaire verse une redevance destinée à financer le contrôle des 3 services concédés dans le cadre du contrat de DSP. Le montant annuel est de 15 000 € (actualisable).

2. Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042)

Il s'agit des dotations aux amortissements : l'amortissement est la constatation comptable et annuelle de la perte de valeur des actifs de la commune subie du fait de l'usure, du temps ou de l'obsolescence.

Le montant réalisé en 2024 est de 163 589 €.

3. Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Les charges diverses de gestion courante (compte 658) concernent le remboursement des frais de fonctionnement à la commune. Ils s'élèvent à 22 847 € en 2024.

4. Charges financières (chapitre 66)

Le compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance) a enregistré une baisse entre les exercices budgétaires 2023 et 2024.

Réalisé 2023 : 29 790 €

Réalisé 2024 : 27 253 €

➤ Recettes :

1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (Chapitre 70)

Les recettes encaissées sur ce chapitre sont relatives à la **surtaxe et à la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)**.

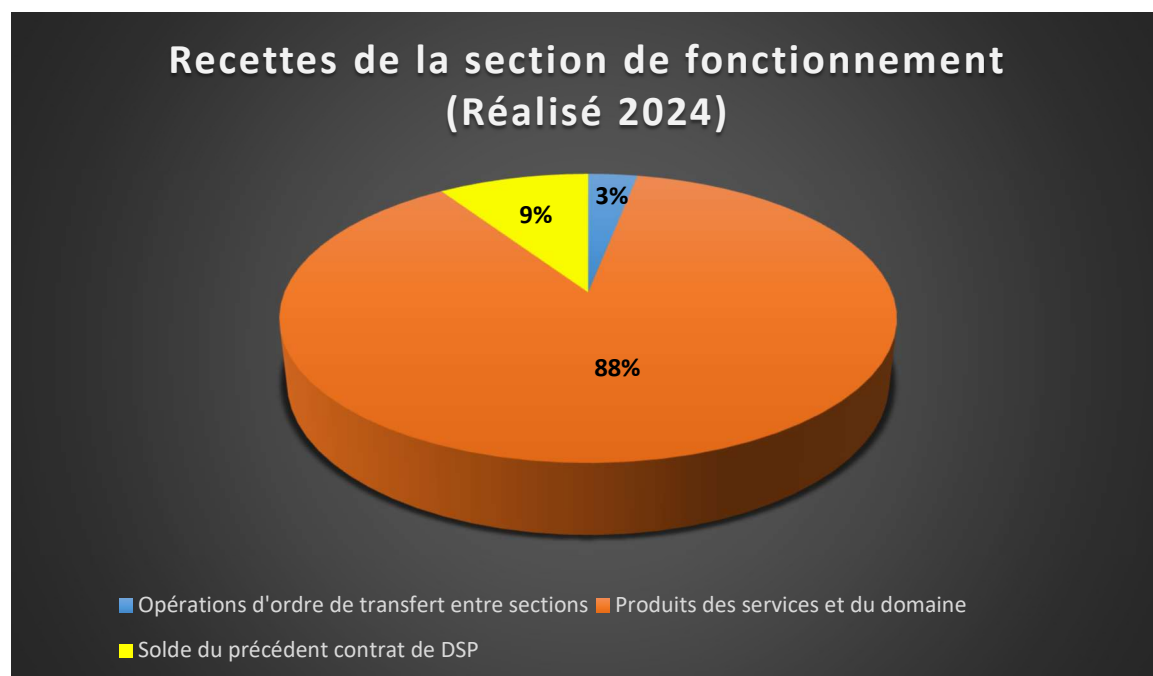
Concernant la surtaxe, le contrat d'affermage pour l'exploitation du service de distribution d'assainissement prévoit l'existence d'une surtaxe perçue par le fermier auprès des usagers et reversée à la collectivité.

Le montant de cette surtaxe était de 0.22 € / m³. Il restait inchangé depuis 2014. Son augmentation à 0.25 € / m³ a permis d'assurer l'équilibre du budget depuis 2022.

Compte 70128 (autres taxes et redevances) :

Réalisé 2023 : 227 947 €

Réalisé 2024 : 225 866 €



Le chapitre 70 enregistre également les recettes générées par la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif. Elles sont imputées sur le compte 704 (travaux). La PFAC a été instituée par délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2012. Elle est due par l'ensemble des propriétaires soumis à l'obligation de raccordement à l'assainissement collectif. Le recouvrement a lieu dès la mise en service du réseau auquel le propriétaire de l'immeuble est raccordable.

Compte 704 (Travaux) :
Réalisé 2023 : 63 918 €
Réalisé 2024 : 35 707 €

B. Section d'investissement

Le solde d'exécution de la section d'investissement est un excédent de **413 003 €**. Il abondera le compte R001 lors de la Décision Budgétaire Modificative n°1.

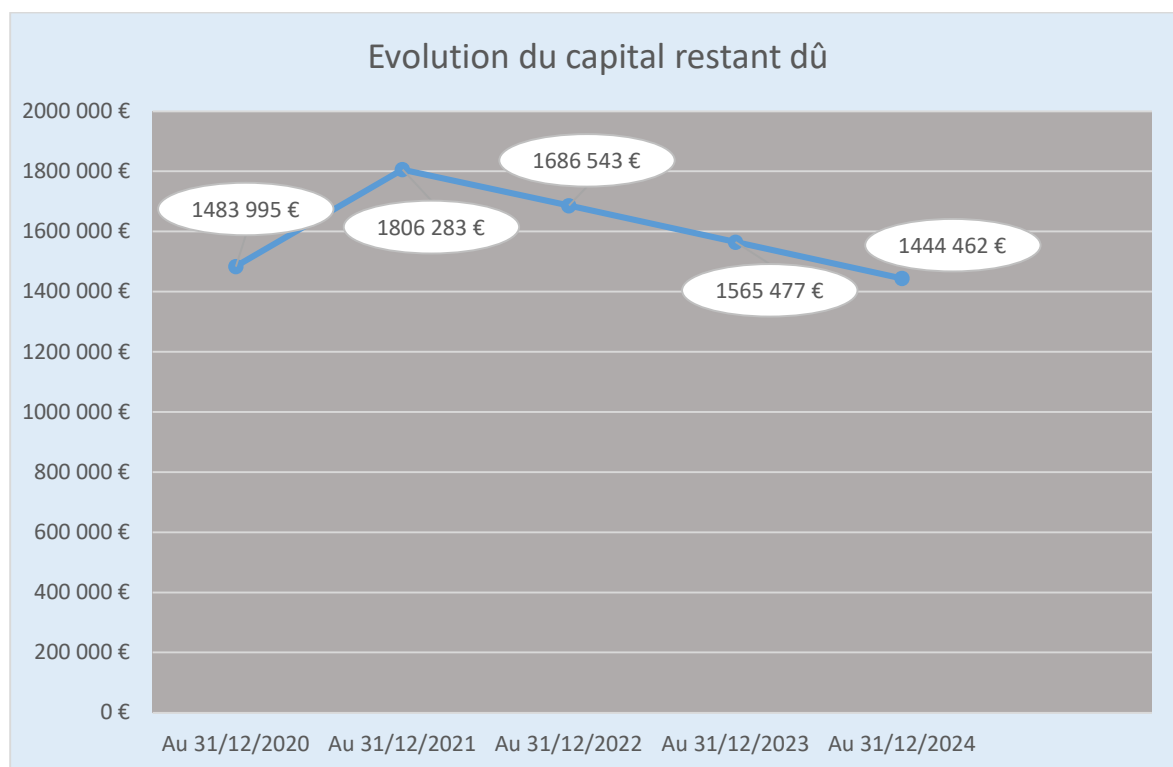
➤ Dépenses :

1. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Aucun emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice budgétaire 2024 Le remboursement en capital de la dette en 2024 était identique à celui de l'exercice 2023 :

Réalisé 2022 : 119 745 €
Réalisé 2023 : 121 070 €
Réalisé 2024 : 121 066 €

Le capital restant dû au 01/01/2024 était de **1 444 462 €**.



Structure de la dette :

La dette du budget annexe de l'Eau est composée de 9 contrats de prêt en cours 31 décembre 2024 :

- Les 9 contrats de prêts sont à taux fixes.
- Le taux le plus élevé est de 4,03% pour un prêt contracté sur 20 ans en 2010.
- Le taux le plus faible est de 0,83% pour un prêt contracté sur 20 ans en 2021.
- 2 prêts ont une durée initiale de 25 ans, 6 ont une durée initiale de 20 ans et 1 a une durée initiale de 15 ans.

2. Opérations d'équipement

Les principaux investissements réalisés en 2024 ont été les suivants :

Réhabilitation et réparation du réseau traversée chaussée av. Vincent Auriol : 21 500 €
 Deux dalles en béton et raccordement eaux usées du parking de Cavalière : 22 050 €
 Réhabilitation réseau assainissement avenue des 3 dauphins à Aiguebelle : 48 360 €
 Réalisation nouveau branchement électrique de la bibliothèque : 13 000 €

➤ Recettes :

Les recettes réalisées en 2024 sont les suivantes :

Solde d'exécution reporté : 396 982 €

Dotations aux amortissements : 163 589 €

Excédents de fonctionnement capitalisés : 90 758 €

